



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – 03/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Étaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procuration : M. Gérard CAILHOL à Mme Isabelle NEGRE.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude SIRE.

À L'ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Janvier 2025

Monsieur le maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 23 Janvier 2025.

Aucune observation n'est émise, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres.

2/ AJOUT D'UNE DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire demande à rajouter 2 délibérations lors de ce conseil municipal.

- Subventions aux écoles
- Vente parcelle AE 576

Aucune objection n'est émise. Ces 2 délibérations ont été rajoutées à l'ordre du jour.

3/ APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES

Vu la délibération n°2023-051 du 19/10/2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ; Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote du CFU.

BUDGET COMMUNAL :

RESULTATS	Résultat antérieur reporté	Résultat 2024	Résultat de clôture 31.12.2024
INVESTISSEMENT	38 873.54	- 145 578.09	- 106 704.55
FONCTIONNEMENT	288 404.69	227 189.43	515 594.12
TOTAL	327 278.23	1 388.07	408 889.57

BUDGET EAU :

RESULTATS	Résultat antérieur reporté	Résultat 2024	Résultat de clôture 31.12.2024
INVESTISSEMENT	64 583 46	34 268.00	98 851.46
FONCTIONNEMENT	7 454.54	11 962.26	19 416.80
TOTAL	72 038.00	46 230.26	118 268.26

BUDGET ASSAINISSEMENT :

RESULTATS	Résultat antérieur reporté	Résultat 2024	Résultat de clôture 31.12.2024
INVESTISSEMENT	38 204.00	- 5 661.23	32 542.77
FONCTIONNEMENT	17 328.12	11 441.01	28 769.13
TOTAL	55 532.12	5 779.78	61 311.90

BUDGET LOTISSEMENT :

RESULTATS	Résultat antérieur reporté	Résultat 2024	Résultat de clôture 31.12.2024
INVESTISSEMENT	45 350.52	34 590.13	79 940.65
FONCTIONNEMENT	- 150 646.69	- 1 227.64	- 151 874.33
TOTAL	- 105 296.17	33 362.49	- 71 933.68

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES :

RESULTATS	Résultat antérieur reporté	Résultat 2024	Résultat de clôture 31.12.2024
INVESTISSEMENT	8 731.71	1 621.00	10 352.71
FONCTIONNEMENT	1 934.72	- 106.33	1 828.39
TOTAL	10 666.43	1 514.67	12 181.10

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes financiers uniques 2024 (Communal, Eau Potable, Assainissement, Lotissement et Panneaux Photovoltaïques).

4/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2025

M. Le Maire propose de reconduire les taux de 2024.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer les taux d'impositions en 2025 à :

- Taxe foncière bâtie : 40.42 % ;
- Taxe foncière non bâties : 79.08 % ;
- Taxe d'habitation résidences secondaires : 9.86 % ;

5/ AFFECTATION DES RESULTATS : COMMUNE, EAU, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT, PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

BUDGET COMMUNAL : Le résultat de fonctionnement 2024 s'élevant à la somme de 515 594.12€ et la section d'investissement faisant apparaître un besoin de financement d'un montant de 181 058.55€, Monsieur le Maire propose d'affecter, en recettes, les sommes de :

181 100€ à l'article 1068 (RI) et de **334 494.12€ à l'article 002 (RF)**.

Affectation du résultat accepté à l'unanimité des membres présents.

BUDGET EAU : Le résultat de fonctionnement 2024 s'élevant à la somme de 19 416.80€ et la section d'investissement ne faisant pas apparaître un besoin de financement, Monsieur le Maire propose d'affecter, en recettes, les sommes de : **19 416.80€ à l'article 002 (RF)**

Affectation du résultat accepté à l'unanimité des membres présents.

BUDGET ASSAINISSEMENT : Le résultat de fonctionnement 2024 s'élevant à la somme de 28 769.13€ et la section d'investissement ne faisant pas apparaître un besoin de financement, Monsieur le Maire propose d'affecter, en recettes, les sommes de : **28 769.13€ à l'article 002 (RF)**

Affectation du résultat accepté à l'unanimité des membres présents.

BUDGET LOTISSEMENT : Le résultat de fonctionnement 2024 s'élevant à la somme de - 151 874.33€ et la section d'investissement ne faisant pas apparaître un besoin de financement, Monsieur le Maire propose d'affecter, en recettes, les sommes de : **- 151 874.33€ à l'article 002 (DF)**

Affectation du résultat accepté à l'unanimité des membres présents.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : Le résultat de fonctionnement 2024 s'élevant à la somme de 1 828.39€ et la section d'investissement ne faisant pas apparaître un besoin de financement, Monsieur le Maire propose d'affecter, en recettes, les sommes de : **1 828.39€ à l'article 002 (RF)**

Affectation du résultat accepté à l'unanimité des membres présents.

6/ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs 2025 (Communal, Eau, Assainissement, Lotissement, Panneaux photovoltaïques). Il apparaît que ces budgets s'équilibrent comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Budget communal	1 503 802.12	1 182 025.55
Budget eau	135 574.85	156 525.28
Budget assainissement	181 860.49	111 844.86
Budget lotissement	322 128.00	Dépenses : 74 000.00 Recettes : 203 392.65
Budget panneaux Photovoltaïques	3 767.39	12 169.71

Les cinq budgets primitifs sont adoptés à l'unanimité.

7/ SUBVENTIONS AUX ÉCOLES DE VABRES

Le conseil municipal fixe les participations aux deux écoles du village pour l'exercice 2025 comme suit:

ÉCOLE PUBLIQUE :

- 65 euros par élève et par an au budget 2025 pour les élèves inscrits à la rentrée scolaire de septembre 2024 pour les fournitures de l'école,
- 35 euros par élève et par an versé à la coopérative de l'école publique (OCCE).

ÉCOLE PRIVÉE :

- 745 euros par élève et par an pour les enfants inscrits en classe primaire et maternelle à la rentrée scolaire de septembre 2024 et dont les parents sont domiciliés sur la commune de Vabres l'Abbaye.

8/ ACOMPTE SUBVENTION ASSOCIATIONS 2025

Comme chaque année, au budget communal le conseil municipal a affecté les crédits aux associations vabraises suivantes pour une part fixe de 150 euros; Association Sportive Vabraise, Entente Rayssagole, La Festi'Vabraise, Les Badistes Vabrais, Les Calades de Ségonzac, Les Improvivabrais, Randonneurs du Vabrais, Syndicat des Chasseurs, Vabres d'Hier à Demain, Vabres Retraite Détente,

et pour l'ADMR : 250 Euros, Secours Catholique : 150 Euros,

En fin d'année un complément de subvention pourra être versé en fonction des projets des associations. Le Conseil Municipal approuve à 12voix POUR et 1 absence.

9/ DUREE AMORTISSEMENT M57 (BUDGET COMMUNAL)

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité les durées d'amortissement suivantes pour les subventions d'équipement versées :

- 1 an lorsque leur montant unitaire est inférieur à 1500€
- 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- 30 ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations,
- 40ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national

10/ VENTE PARCELLE AE 576

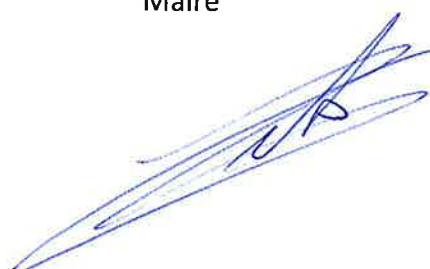
Afin de régulariser une situation ; Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle AE 576 de 12m² à M COMBES Matthieu. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité,

- La vente de la parcelle AE 576 de 12m² à M. COMBES Matthieu au prix de 500euros,
- Les frais de géomètre et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Fin de la séance à 19h45.

Frédéric ARTIS

Maire



Marie-Claude SIRE

Secrétaire de séance



